

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE STE-AGATHE-EN-DONZY**

Séance du 09 avril 2021

L'an deux mil vingt et un et le neuf avril à 20 h 30
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,
S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de Monsieur COASSY Bruno, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Etaient présents :

M. PRUD'HOMME Daniel
M. GAGNAIRE Bernard
M. QUÉRAT David
M. RABUT André
Mme MAUGÉ Solange

Mme RONDEPIERRE Sandrine
M. GUEDON Serge
Mme MATTANA Nathalie
Mme MILLET Sabine
Mme REY Paule Maryse

Secrétaire de séance : Mme RONDEPIERRE Sandrine

Objet : APPROBATION DE LA VENTE DU LOT 7 - LOTISSEMENT LES ROCHES
2021.03.05

Monsieur le Maire explique que des acquéreurs sont intéressés par le lot 7 d'une surface de 984 m² dont le prix de vente est fixé à 46 280 € TTC. Dans ce prix de vente est compris la commission forfaitaire de 3 990 € TTC correspondant à la commission du mandataire l'agence Proprietes-privées.com représentée par Mme COLLON Nathalie.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver cette vente aux conditions mentionnées ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- APPROUVE la vente du lot 7 d'une surface de 984 m² à Mme MOREL Ophélie et M. GOMES Loïc au prix de 46 280 € TTC ;
- DIT que la commune prend en charge sur la somme de 46 280 €, les 3 990 € TTC à titre de commission à verser au mandataire l'agence Proprietes-privées.com représentée par Mme COLLON Nathalie ;
- PRECISE que la vente sera passée à l'étude de Me DEPAILLAT, successeur de Me MERLAT, Notaire à PANISSIERES et DONNE tout pouvoir à M. le Maire afin de signer tous documents afférents à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

STE-AGATHE-EN-DONZY, le 13 avril 2021

Le Maire,

Bruno COASSY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201964-20210409-20210305-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2021

Affichage : 22/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

